

威逼人致死-03 一，婦女與人通姦，致並未縱容之父母一經見聞，殺姦不遂，羞忿自盡者，無論出嫁、在室，俱擬絞立決。其本夫並未縱容，一經見聞，殺姦不遂，因而羞忿自盡者，姦婦擬絞監候。姦夫俱擬杖一百、徒三年。若父母縱容通姦，後因姦情敗露，愧迫自盡者，婦女實發駐防，給兵丁為奴。姦夫止科姦罪。本夫縱容通姦，後因姦情敗露，愧迫自盡者，姦夫、姦婦止科姦罪。如父母本夫雖知姦情，而迫於姦夫之強悍，不能報復，並非有心縱容者，姦夫、姦婦仍照並未縱容之例科斷。

Lorsqu'une femme a une relation sexuelle illicite avec un homme, et qu'il en résulte que son père ou sa mère qui n'ayant ni favorisé ni toléré ces actes, une fois informés et n'ayant pas réussi à tuer les coupables se suicident, peu importe que la femme soit mariée ou restée à la maison de ses parents, les coupables sont tous deux condamnés à la strangulation avec exécution immédiate. Si c'est le mari qui, n'ayant ni favorisé ni toléré ces actes, une fois informé et n'ayant pas réussi à tuer les coupables se suicide, la femme est condamnée à la strangulation après révision aux assises d'automne. L'amant est condamné à cent coups de bâton et à trois ans de servitude pénale. Si le père ou la mère ayant favorisé ou toléré la relation sexuelle illicite, une fois la relation révélée, de peur se suicide, la femme coupable est envoyée auprès d'une garnison et est donnée comme esclave à un militaire. L'amant est condamné uniquement pour la relation sexuelle illicite. Si le mari ayant favorisé ou toléré la relation sexuelle illicite, une fois la relation révélée, de peur se suicide, la femme et l'amant sont condamnés uniquement pour la relation sexuelle illicite. Si le père, la mère ou le mari connaissent la relation sexuelle illicite, mais acculés par la vaillance de l'amant ne peuvent se venger, ils n'ont aucunement favorisé ou toléré ces actes ; la femme et l'amant sont condamnés conformément aux dispositions relatives aux situations où les faits n'ont été ni favorisés ni tolérés.